



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Page 2066 rectificative à substituer au RAA  
Édition partie 3 du mois d'octobre 2013**

**(version intégrale)**



**PAGE RECTIFIEE**

Décision de délégation de signature du 19 septembre 2013 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur prise par M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources

- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du président de la république du 25 juillet 2013, portant nomination de M. Hervé BOUCHAERT, Préfet de l'Aisne ;
- Vu le décret du 30 septembre 2011 portant nomination de M. Pascal BRESSON, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2013, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle pilotage et ressources ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2013, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle pilotage et ressources ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** la délégation de signature qui est conférée à M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne par l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2013, est subdéléguée aux fonctionnaires suivants :

Mme Viviane PERINA, inspectrice divisionnaire des finances publiques,  
M. Alain MEULLEMIESTRE, inspecteur des finances publiques,  
Mme Michèle DENIS, contrôleur principale des finances publiques,  
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleur principale des finances publiques.

**Article 2 :** Délégation partielle est accordée en tant que valideurs chorus formulaire aux fonctionnaires suivants :

Mme Aline NANCEY, agente administrative des finances publiques,  
Mme Barbara NOE, agente administrative principale des finances publiques.

**Article 3 :** la présente décision remplace et annule la précédente décision du 18 septembre 2013.

Fait à Laon, le 19 septembre 2013

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des  
finances publiques de l'Aisne,  
Administrateur des finances publiques adjoint,  
Signé : Benoît LECLERC